



Note de synthèse sur le suivi de l'aide à l'assurance multirisque climatique pour l'exercice 2018 par CCR pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

CCR, Département R&D modélisation – risques Cat et Agriculture, mars 2020
Ce travail est réalisé dans le cadre d'une convention de financement de CCR par le FNGRA.

Contexte

Les exploitations agricoles sont soumises à de nombreux types de risques dont le risque climatique qui a un impact direct sur les productions en termes de quantité et de qualité. Ce risque n'est pas toujours prévisible. De plus, les risques climatiques ont une grande variabilité interannuelle et géographique. Les risques climatiques peuvent être extrêmes s'ils sont d'une très grande intensité et/ou s'ils sont très étendus géographiquement.

En 2017, l'année a été marquée par un important épisode de gel printanier causant des dommages aux vignobles et aux cultures fruitières dans une grande partie de la France, ainsi qu'aux grandes cultures. Par ailleurs, des épisodes de grêle en juin, puis en août, ainsi qu'une sécheresse débutée à l'automne 2016 et se poursuivant jusqu'à l'été ont été constatés. En 2018, une sécheresse d'ampleur a affecté de la fin du printemps jusqu'à l'automne la quasi-totalité du pays affectant fortement les cultures fourragères (prairies). Cette année a également été marquée par des épisodes de grêle en mai puis l'été et des excès d'eau au printemps.

La gestion des risques pour un agriculteur consiste à agir sur le niveau d'exposition aux risques de son exploitation agricole pour le rendre acceptable. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place et parmi elles figure l'assurance multirisques climatique.

Depuis 2005, l'Etat soutient le développement de l'assurance multirisques climatique des récoltes (aussi appelée assurance récolte). Ce soutien prend la forme d'une subvention qui permet de prendre partiellement en charge le coût de la prime ou cotisation d'assurance. Depuis 2015, ce soutien est mis en œuvre dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), à travers le Programme National de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT), financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

En 2016, l'Etat et les assureurs ont mis en place le contrat socle, proposant une assurance « coup dur » subventionnée à 65%, suivant un cahier des charges précis et fixant ses paramètres (seuil de déclenchement, franchise, prix garanti au niveau du coût de production). Cette assurance socle est assortie d'un second niveau subventionné à 45% permettant notamment de couvrir les prix de vente réels des productions agricoles.

Le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation suit le marché de l'assurance récolte afin de vérifier la bonne adéquation des contrats subventionnés aux besoins des agriculteurs et de permettre une utilisation optimale des fonds publics. Selon l'article D.361-10 du code rural et de la pêche maritime (point III) relatif aux missions du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA), la Caisse Centrale de Réassurance est chargée de dresser les statistiques dont la connaissance apparaît nécessaire au CNGRA pour l'accomplissement de ses missions, notamment l'expertise sur l'assurance récolte.

Cette note de synthèse a donc pour objet l'état des lieux du développement de l'assurance récolte pour la campagne 2018. Un rappel des principales caractéristiques des contrats assurantiels éligibles à un soutien public est présenté ci-après.

L'assurance récolte en 2018

Afin de faciliter l'accès à l'assurance récolte, un nouveau contrat d'assurance subventionnable « **assurance multirisques climatique** » a été mis en place à compter de la campagne 2016 selon l'architecture suivante :

- un premier niveau de garantie, dit « niveau socle » (taux de subvention de 65 % maximum), répondant à une logique de coup dur et facilitant l'accès du plus grand nombre à ce moyen de protection ;
- un deuxième niveau de garantie complémentaire optionnel, subventionnable à taux moindre (45% maximum), permettant à l'agriculteur de retrouver le périmètre de couverture des anciens contrats multirisques climatiques ;
- un troisième niveau de garantie non subventionnable, qui permet à l'agriculteur de disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

Les contrats d'assurance récolte subventionnables peuvent couvrir toutes les cultures. Cependant les entreprises d'assurance peuvent faire le choix de proposer des contrats uniquement pour certaines cultures et/ou régions.

Pour les contrats par groupe de cultures, la totalité des superficies en production des groupes de cultures « viticulture », « arboriculture » et « prairies » doit être assurée. Cependant, pour le groupe « grandes cultures », ce taux de couverture est abaissé à 70% de la superficie des natures de récolte en production comprises dans le périmètre de couverture obligatoire. L'exploitant peut également choisir de souscrire un contrat « à l'exploitation » couvrant au moins 2 natures de cultures différentes représentant au moins 80% de la superficie en cultures de vente de l'exploitation.

Les événements couverts :

Le contrat garantit les pertes résultant des événements climatiques suivants :

- sécheresse, excès de température et coup de chaleur ;
- coups de soleil ;
- températures basses, coup de froid, gel ;
- excès d'eau, pluies violentes, pluies torrentielles, humidité excessive ;
- grêle ;
- poids de la neige ou du givre ;
- tempête, tourbillon, vent de sable ;
- manque de rayonnement solaire.

En ce qui concerne les prairies, la baisse de production fourragère provoquée par un ou plusieurs événements climatiques couverts par le contrat est garantie. Cette dernière est quantifiée à partir d'un indice de mesure de la production fourragère prévu dans le contrat.

Table des matières

Contexte	2
Données utilisées.....	5
I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2018 et principales évolutions depuis 2017.....	5
I.1 Résultats d'ensemble sur la campagne 2018	5
Portefeuille assuré.....	5
Sinistralité 2018	9
I.2 Synthèse par catégorie de culture.....	10
Surfaces assurées	10
Capitaux assurés	11
Les cotisations	12
Franchises	14
Taux de prime	14
Taux de diffusion	16
I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs	17
II. Analyse par catégorie de culture	18
II.1 Céréales et fourrages	18
II.2 Oléagineux	20
II.3 Protéagineux.....	22
II.4 Plantes industrielles	23
II.5 Légumes	26
II.6 Viticulture.....	28
II.7 Arboriculture	30
II.8 Prairies	32
Conclusion générale	33

Données utilisées

Les données utilisées pour réaliser cette étude ont été transmises par les assureurs dans le cadre du dispositif de soutien à l'assurance récolte (« état détaillé par bénéficiaire »). Elles sont complétées par des informations sur le résultat de l'instruction de la demande d'aide à l'assurance récolte par les services déconcentrés de l'Etat.

Dans cette analyse, seuls les contrats dont l'instruction a été finalisée sont pris en compte (dits « actifs »). Les données sont classées par catégories de cultures et natures de récoltes.

Les types de cultures sont au nombre de 5 et correspondent au domaine de spécialisation d'une exploitation agricole : grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes et prairies. Les catégories de cultures représentent des groupes de cultures : céréales, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles, légumes, viticulture, arboriculture, etc.

Les natures de récoltes correspondent « a minima » à une espèce (on distingue par exemple le blé tendre et le blé dur). Au sein d'une même espèce, des productions aux rendements et/ou aux prix sensiblement différents peuvent être considérées comme des natures de récolte différentes (par exemple des semis d'automne et de printemps d'une même espèce).

Il existe des écarts entre les chiffres communiqués par la profession assurantielle et l'analyse présente. Ces écarts proviennent notamment d'une différence sur les valeurs des surfaces assurées après instruction des demandes de paiement en contrôle administratif. A titre informatif, la surface agricole utilisée est la surface agricole utile 2018.

I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2018 et principales évolutions depuis 2017

I.1 Résultats d'ensemble sur la campagne 2018

Portefeuille assuré

En France métropolitaine, 13,1% des exploitations agricoles ont souscrit à un contrat « assurance multirisques climatique », soit 57 227 assurés sur 437 000 exploitants (d'après Agreste, 2019¹). En 2017, ce nombre était de 55 269, soit une hausse de 3,5% entre les deux exercices. La proportion de contrats « actifs ² » ou éligibles à la subvention, parmi la totalité des demandes déposées est de 91% (contre 93% en 2017). Ces contrats « actifs » sont au nombre de 62 816 en 2018 ce qui représente une hausse de 3,9% par rapport à 2017 (cette hausse était de 6,7% en 2017). La hausse du nombre

¹ Eurostat, enquête structure 2016 : donnée officielle la plus récente à ce jour d'après Agreste, mémento 2019

² Les contrats considérés comme « actifs » ou éligibles à la subvention sont les contrats « bons à liquider » ou « fin de contrôle administratif »

de contrats MRC, entamée en 2017, se poursuit donc une année de plus. Elle concerne essentiellement des contrats viticoles et légumiers. En conséquence, le taux de diffusion hors prairies augmente entre 2017 et 2018 d'environ 2% et atteint 28,5% des surfaces agricoles. Avec l'ajout des surfaces en prairies, le taux de diffusion est de 16%.

Les zones géographiques où l'assurance est la plus développée en termes de superficie couverte sont les départements de l'Yonne, la région d'Ile de France, la région Centre, le Nord et l'Est qui représentent la moitié des surfaces assurées totales en France (figure1).

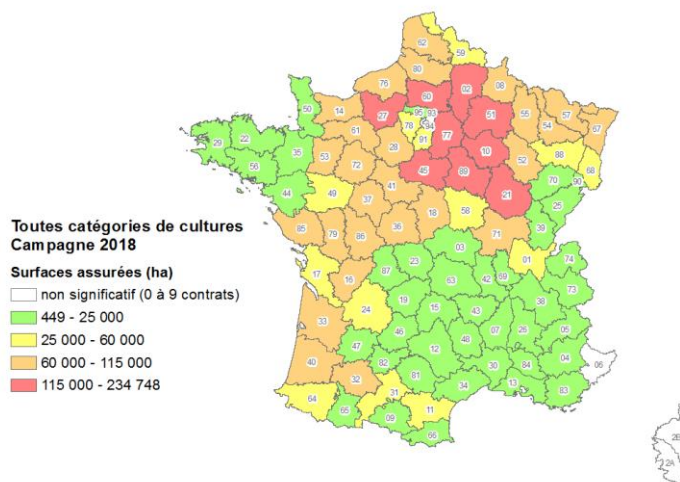


Figure 1. Surface assurée par département - Assurance récolte 2018

Les exploitations agricoles peuvent souscrire un à plusieurs contrats car ceux-ci s'établissent par types de cultures (grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes, etc.). On dénombre par exploitation de 1 à 8 contrats souscrits. Cependant, 92% des exploitations agricoles assurées en multirisque climatique ne souscrivent qu'un seul contrat, soit un chiffre relativement constant par rapport à 2017 (91%). La répartition du nombre de contrats par départements ainsi que celle des taux de diffusion toutes catégories de cultures confondues sont présentées dans la figure 2.

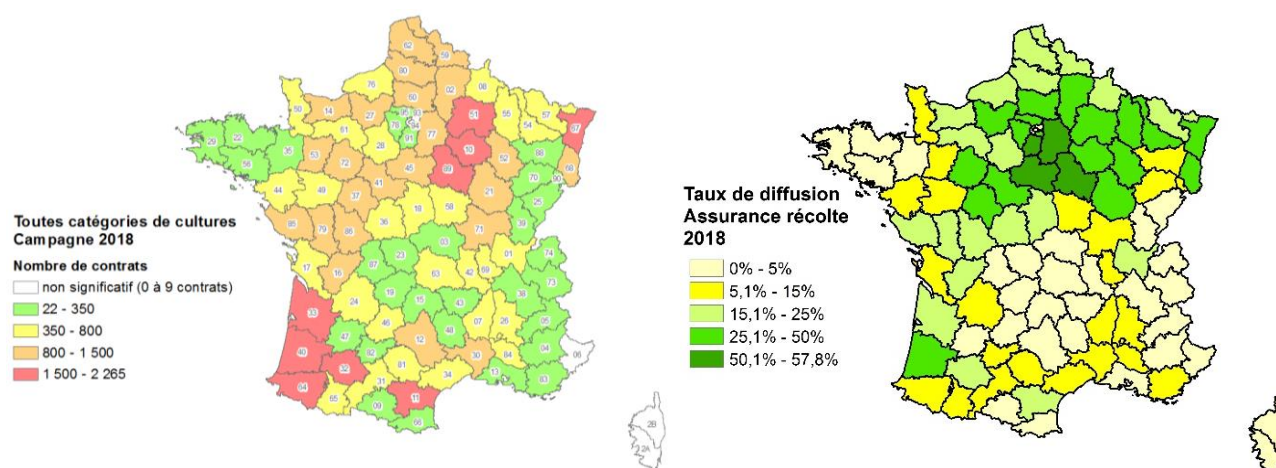


Figure 2. Nombre de contrats par département (gauche) et taux de diffusion (droite) pour l'assurance récolte 2018

La répartition du nombre de contrats n'évolue pas de manière significative en 2018. Les départements représentant le plus grand nombre de contrats sont les Landes (2265 contrats), la Gironde (1997), les

Pyrénées Atlantiques (1955) et le Gers (1926). Ce sont tous des départements du Sud-Ouest, où les exploitations sont de plus petites tailles que dans le Nord.

La carte des taux de diffusion montre une hétérogénéité entre le nord de la France et le sud. En effet, les taux de diffusion sont supérieurs à 25% dans 21 départements du Nord de la France (hors Bretagne) et seulement un seul département (les Landes) dans le Sud. Cette différence s'explique par des taux de diffusion importants en grandes cultures qui sont cultivées en grande majorité dans le Nord de la France à part quelques exceptions (comme le département des Landes pour sa culture de maïs).

Deux types de contrats sont subventionnables : un contrat par groupe de cultures et un contrat à l'exploitation. Les contrats par groupe de cultures sont largement majoritaires et représentent 97% des contrats en 2018 (94,9% en 2017). Les contrats à l'exploitation sont présents dans l'ensemble des régions de France (sauf la Corse). Ils couvrent entre 0,5 et 5,1% des surfaces assurées par régions, avec un maximum pour la Bretagne (5,1%), pour la Provence (3,5%), pour la Bourgogne (3,3%) et pour l'Aquitaine (3,2%). Les natures de récoltes couvertes par ces contrats sont principalement le blé tendre d'hiver (35 kha ce qui représente 2% des surfaces assurées pour cette culture), les vignes à raisins de cuve (20 kha soit 10% des surfaces assurées), le colza d'hiver (14 kha soit 2% des surfaces assurées) et l'orge d'hiver (11 kha soit 2% des surfaces assurées). Certaines cultures spécifiques comme la luzerne déshydratée sont couvertes pour 22% de ses surfaces par des contrats à l'exploitation.

Les chiffres clés relatifs à l'assurance récolte 2018 et leur comparaison avec 2017 sont présentés dans le tableau 1. Ils montrent notamment une augmentation des capitaux, des taux de primes et donc des cotisations subventionnables.

	2018	2017	Variation (%)
Nombre de contrats	62 816	60 460	+3,9
Surface assurée (Mha)	4,56	4,41	+3,4
Taux de diffusion hors prairies (%)	28,5%	28%	+1,9
Nombre d'exploitations assurées	57 227	55 269	+7,3
Capitaux assurés (M€)	7 461,3	6 955,1	+18,2
Cotisation subventionnable (M€)	210,2	177,8	+16,2
Cotisation totale (M€)	307,4	264,5	+1,7
Cotisation subv / cotisation totale (%)	68,4%	67,2%	+1,8
Taux de prime moyen (%)	2,8%	2,6%	+7,7
Subvention totale (M€)	125	108	+15,7

Tableau 1. Vision globale de l'assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

L'analyse par contrat est présentée en tableau 2.

	2018	2017	Variation (%)
Nombre moyen de nature de récolte par contrat	3,5	3,5	-1,5
Surface moyenne assurée par contrat (ha)	72,6	72,9	-0,5
Moyenne des capitaux assurés par contrat (k€)	118,8	115,0	+3,3
Moyenne de la cotisation subventionnable par contrat (€)	3 347,0	2 941,4	+13,8
Moyenne des cotisations totales par contrat (€)	4 894,3	4374,7	+11,9
Moyenne des cotisations non subventionnables par contrat (€)	1547,4	1433,3	+7,9
Moyenne de la subvention par exploitation agricole (€)	2320,7	2054,7	+12,9

Tableau 2. Analyse globale de l'assurance récolte 2018 par contrat et comparaison avec 2017

En 2018, parmi 57 227 assurés, on compte 6 862 nouveaux agriculteurs souscrivant à l'assurance récolte. Ils représentent 12% des assurés. Plus de 55% des assurés en 2018 sont présents depuis 2015. Par ailleurs, 4 904 assurés ont cessé de s'assurer en 2017 et ne sont plus présents dans le portefeuille 2018. Cela représente un solde positif de 1 958 assurés.

En conclusion, après le développement significatif observé au cours de la campagne 2017, on observe cette année encore une hausse du nombre de contrats, des surfaces assurées et des cotisations mais dans des proportions plus faibles. En termes de population assurée en multirisque climatique, 12% des assurés 2018 sont de nouveaux entrants. Cette hausse des contrats assurés peut s'expliquer par les événements climatiques extrêmes de 2016 et 2017, ayant causé de nombreux dommages aux exploitations agricoles, motivant ainsi les agriculteurs à s'assurer pour l'année suivante. Cependant, les hausses tarifaires constatées pourraient en partie expliquer la limitation de la hausse du nombre de contrats.

Sinistralité 2018

Pour la seconde année, les données de sinistralité des assureurs ont été mises à disposition pour réaliser la note de synthèse. Ce sont des données à l'échelle du département et des grands types de cultures.

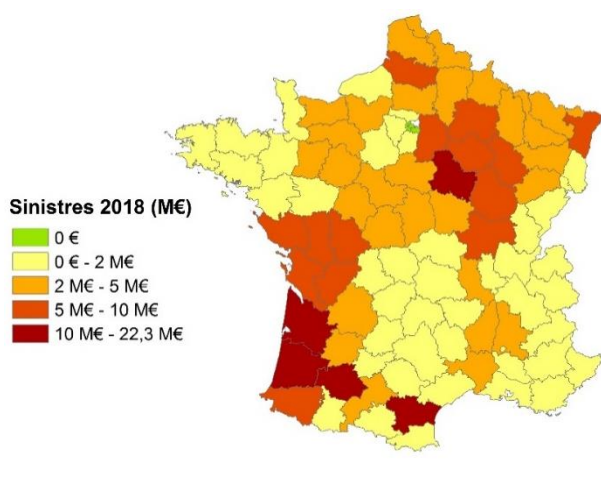
Le tableau suivant montre la synthèse des sinistres à l'échelle de la France par types de cultures.

Types de cultures	Sinistralité 2018 (M€)	Nombre de contrats sinistrés	Rapport sinistres à cotis. totale. 2018	Rappel S/cotis. totale 2017
Grandes cultures	235,5	32 427	112%	58,5%
Prairies	10,9	1 154	447%	110,7%
Viticulture	53,3	3 741	74%	378%
Arboriculture	4,5	205	77%	65,5%

Tableau 3. Sinistralité 2018 par types de cultures, nombre de contrats indemnisés et rapport entre sinistres et cotisations totale (S/C).

La répartition de la sinistralité 2018 montre des résultats négatifs en grandes cultures et très négatifs en prairies. Le résultat toutes cultures (en rapport sinistres à cotisation totale) était de 116% en 2017, il est de 99% en 2018. Pour l'exercice 2018, la sécheresse a eu un impact très important sur les prairies fourragères ainsi que sur les grandes cultures. Depuis 2 ans, les résultats en arboriculture sont positifs malgré la survenance d'épisodes de grêle importants.

La figure 3 montre les départements les plus sinistrés.



En 2018, les départements les plus sinistrés sont l'Aude (13,5 M€), le Gers (14 M€), la Gironde (22 M€), les Landes (15 M€) et l'Yonne (11 M€), notamment pour ce qui concerne les pertes en viticulture. Le quart Nord-Est, très fortement sinistré, correspond aux zones touchées par la sécheresse. La sécheresse sur prairie ressort peu en raison du faible nombre de contrats souscrits.

Figure 3. Répartition des sinistres (M€) par département – Assurance récolte 2018

Le coût moyen d'un sinistre par contrat, en 2018, est de 7,3 k€ en grandes cultures (4,6k€ en 2017), 9,5 k€ en prairies (5,2k€ en 2017), 14,2 k€ pour la viticulture (22,9k€ en 2017) et 22,0 k€ en arboriculture (16,2 k€ en 2017).

I.2 Synthèse par catégorie de culture

Surfaces assurées

Les grandes cultures représentent 87,1% des surfaces assurées en 2018, elles se maintiennent donc entre les deux exercices (augmentation de 2,7% des surfaces assurées). Cette légère augmentation des surfaces assurées en grandes cultures traduit une relative stabilité du portefeuille en céréales et fourrages. La forte diminution des surfaces assurées en protéagineux a peu d'influence sur l'ensemble des grandes cultures.

Le tableau 4 présente les surfaces assurées en hectares par catégorie de culture et la part que représente ces différentes catégories de cultures, en 2017 et 2018.

Catégories de cultures	Surfaces assurées (ha) 2017	% des surfaces assurées par rapport aux surfaces assurées totales	Surfaces assurées (ha) 2018	% de surfaces assurées par rapport aux surfaces assurées totales	Variation (%)
Céréales et fourrages	3 030 482	68,7	3 054 031	67,0	+0,8
Oléagineux	641 845	14,6	736 144	16,1	+14,7
Protéagineux	89 632	2,0	66 120	1,4	-26,2
Cultures industrielles	239 569	5,4	253 277	5,6	+5,7
Vignes à raisin de cuve	157 340	3,6	189 966	4,2	+20,7
Arboriculture	4 773	0,1	4 188	0,1	-12,3
Légumes	24 334	0,6	38 934	0,9	+60,0
Prairies	82 094	1,9	106 067	2,3	+29,2
Cultures non classées	139 945	3,2	112 230	2,4	/
Total	4 410 014	100	4 560 958	100	+3,4

Tableau 4. Répartition des surfaces assurées – Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017. Les variations calculées ne concernent pas les cultures non classées.

Les surfaces assurées ont augmenté entre 2017 et 2018 mais la progression s'est ralentie par rapport à l'exercice précédent (3,4% d'augmentation des surfaces assurées entre 2017 et 2018 contre plus de 10% entre 2016 et 2017). Certaines catégories de cultures augmentent (oléagineux, viticulture, légumes et prairies) et d'autres diminuent (protéagineux et arboriculture). La catégorie la plus importante (céréales et fourrages) se maintient. Quelques variations sont à souligner :

- Une augmentation significative des surfaces assurées en viticulture alors qu'elles se maintenaient lors des exercices précédents. Les nouveaux assurés viticulteurs ne sont pas spécifiquement situés dans les zones touchées en 2017 par le gel printanier (Sud-Ouest) mais sont répartis sur l'ensemble de la France hors Méditerranée ;
- Une augmentation modérée des surfaces assurées en prairies même si celles-ci ne représentent encore que 2,3% des surfaces assurées totales ;
- Une forte augmentation des surfaces assurées en légumes qui s'explique par une reclassification des lentilles et des pois chiches dans cette catégorie ;
- Une diminution des surfaces assurées en protéagineux (en particulier les fèves et féveroles) et en arboriculture (diminution de 600 hectares de surface assurées en cerises).

Capitaux assurés

La cartographie des cultures principales et secondaires par département en termes de capitaux assurés a été réalisée (figure 4). Au Nord, les capitaux sont dominés par les céréales et les plantes industrielles. Le sud de la France voit la viticulture occuper une place importante en termes de capitaux assurés et le massif central présente depuis 2016 la particularité de l'assurance prairies. Depuis 2016, la structure du portefeuille assuré n'a pas fondamentalement évolué, les capitaux assurés ont varié mais les grands types de cultures restent les mêmes.



Figure 4. Catégories de cultures principales et secondaires en termes de capitaux assurés- Assurance récolte 2018

La somme des capitaux assurés est de **7,5 milliards d'euros (Md€)**. En 2018, les capitaux assurés augmentent de 7,3% par rapport à 2017 alors que les surfaces assurées évoluent peu. Ceci s'explique par une croissance conséquente des surfaces assurées en viticulture, cultures à forte valeur ajoutée augmentant ainsi le capital assuré de cette catégorie et par conséquent le capital total pour cet exercice. Dans le tableau 5, les principales catégories de cultures sont détaillées.

Catégories de cultures	2017			2018			Variation (%)
	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	/ capitaux assurés
Céréales et fourrages	3 914	56,3	1 291	3 861	51,8	1 264	-1,3
Oléagineux	775	11,1	1 207	886	11,9	1 203	+14,3
Protéagineux	79	1,1	881	54	0,7	823	-31,1
Cultures industrielles	589	8,5	2 460	615	8,2	2 428	+4,3
Vignes à raisin de cuve	1 103	15,9	7 010	1 475	19,7	7 753	+33,5
Arboriculture	37	0,5	7 686	38	0,5	9 141	+4,4
Légumes	135	1,9	5 550	153	2,1	3 939	+13,6
Prairies	45	0,7	553	57	0,8	542	+26,6
Cultures non classées	278	4	1 989	323	4,3	2 878	/
Total	6 955	100	1 577	7 461	100	1 636	+7,3

Tableau 5. Répartition des capitaux assurés par catégories de cultures - Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017.

Les capitaux assurés ne sont pas en hausse pour toutes les catégories de cultures reflétant (hors le cas de l'arboriculture) l'évolution des surfaces. Parmi les plus grandes évolutions, on peut souligner :

- la forte augmentation des capitaux assurés en viticulture suivant le sens des évolutions des surfaces. Néanmoins, les capitaux assurés ont augmenté plus vite que les surfaces, notamment dans les départements de production de Champagne ;
- la forte augmentation des capitaux assurés en prairies allant de pair avec l'augmentation des surfaces ;
- la forte diminution des capitaux assurés en protéagineux.

Les cotisations

Le montant des cotisations totales s'élève à 307,4 M€ (dont 210 M€ soit 68,3% sont subventionnables).

De ces premiers chiffres, deux évolutions importantes par rapport aux exercices précédents sont à étudier. D'une part, les cotisations totales augmentent en 2018 de 16% par rapport à 2017 selon une tendance observée depuis 2016. D'autre part, le montant des cotisations subventionnables est de 210 M€ soit en augmentation de 17,9% par rapport à 2017.

De plus, la part des cotisations subventionnables par rapport aux cotisations totales reste stable depuis 2016 (autour de 65%), elle représente pour l'exercice 2018 un taux de 68,3% soit une légère augmentation. Cette différence s'explique notamment par l'augmentation des cotisations subventionnables par rapport aux cotisations totales en céréales et fourrages, oléagineux, légumes et prairies.

Les données par catégories de cultures, y compris les cotisations par hectare, sont présentées en tableau 6.

Catégorie de cultures	2017				2018				Variation (%) des cotisations subv. (A)
	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	
Céréales et fourrages	76,6	25,3	116,1	66,0	81,7	26,8	122,1	66,9	+6,7
Oléagineux	32,6	50,7	54,2	60,1	38,6	52,4	62,6	61,6	+18,5
Protéagineux	3,5	39,3	5,2	67,9	2,6	39,9	3,9	67,7	-25,1
Cultures industrielles	13,8	57,6	20,4	67,8	14,8	58,5	21,7	68,3	+7,3
Vignes à raisin de cuve	36,1	229,2	49,1	73,4	52,9	278,4	72,4	73,1	+46,7
Arboriculture	5,4	1 135,5	5,9	92,2	5,4	1 295,8	5,9	92,8	+0,1
Légumes	3,4	137,7	4,9	68,2	4,6	117,3	6,5	70,5	+36,3
Prairies	1,6	18,9	1,9	83,6	2,1	19,6	2,5	84,7	+33,5
Cultures non classées	5,0	35,4	6,9	71,5	7,5	67,1	10	69,8	/
Total	178	40,3	264,6	67,2	210	46,1	307,4	68,3	17,9

Tableau 6. Cotisations subventionnables et cotisations totales par catégorie de cultures - Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

Les cotisations subventionnables représentent plus de 60% des cotisations totales pour toutes les catégories de cultures, plus de 70% pour la viticulture et les légumes, plus de 80% pour les prairies et plus 90% pour l'arboriculture.

En 2018, parmi 62 816 contrats MRC, il y en a 282 qui ne comportent que l'information « cotisation totale ». Ils sont tous, à l'exception d'un seul, chez un même assureur. En 2018, 1 676 contrats sont uniquement des contrats socles dits de premier niveau (2,6%) sans garanties complémentaires subventionnables ou non subventionnables. Certains contrats ont souscrit uniquement les niveaux 1 et 2, c'est-à-dire 677 contrats soit 1,0%, sans garanties non subventionnables. Les contrats avec un niveau 1 et un niveau 3 souscrits sont au nombre 4804 (7,6%). Les contrats comprenant un premier, un deuxième et troisième niveau (avec garanties non subventionnables) sont fortement majoritaires et représentent 88,8% des contrats. Le tableau 7 montre la répartition des cotisations par niveau d'assurance.

Cotisations	2017	2018	Evolution (%)
Cotisation totale (M€)	264,5	307,4	+16%
Cotisation subventionnable	177,8	210,2	+18%
Cotisation subventionnable socle	144,7	167,5	+16%
Cotisation subventionnable de niveau 2 (garanties complémentaires optionnelles)	31,6	40,5	+28%
Cotisation niveau 3 (garanties optionnelles non subventionnables)	86,7	97,2	+12%

Tableau 7. Typologie des cotisations 2017 et 2018

Les subventions versées en 2018 représentent 125 M€ pour 210 M€ de cotisations subventionnables. Le taux moyen de subvention par rapport à la cotisation subventionnable est de 59,5%. La subvention moyenne versée par exploitation est de 2320,7 € pour une cotisation subventionnable moyenne de 3673 € (soit 63,2% de subvention).

Franchises

Le graphe de la figure 5 montre la répartition des contrats, selon les catégories de cultures, en fonction des franchises choisies. Elle met en évidence pour la grande majorité des contrats, le choix d'une franchise à 25% (donc niveau 2 de l'assurance, c'est-à-dire rachat de franchise). En arboriculture, les franchises sont pour moitié de 25% et pour moitié de 30% et 40%.

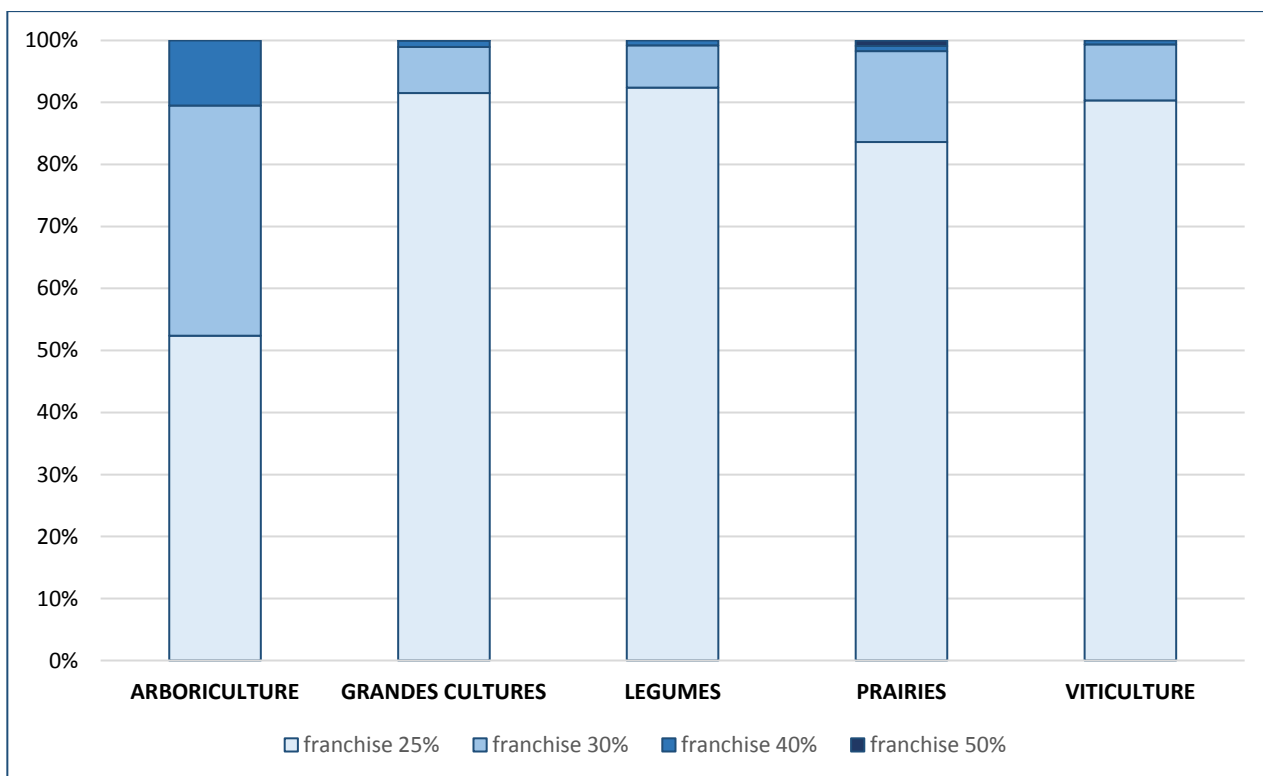


Figure 5. Proportion des contrats par groupe de cultures en fonction des franchises choisies

Taux de prime

Le taux de prime est le rapport entre la cotisation subventionnable et le capital assuré subventionnable, il représente le « prix de l'assurance ». Il est présenté par catégorie de culture en tableau 8.

Catégorie de cultures	2017	2018				
	Taux de prime moyen 2017 (%)	Taux de prime moyen 2018	1 ^{er} décile du taux de prime (%)	Taux de prime médian (%)	9 ^{ème} décile du taux de prime (%)	Rapport entre le 9 ^{ème} et le 1 ^{er} décile (%)
Céréales et fourrages	2,0	2,1	1,1	2,0	4,1	3,7
Oléagineux	4,2	4,4	2,5	4,2	6,7	2,7
Protéagineux	4,5	4,9	3,2	4,6	7,1	2,2
Cultures industrielles	2,3	2,4	0,9	1,6	6,7	7,4
Vignes à raisin de cuve	3,3	3,6	1,6	3,1	5,7	3,6
Arboriculture	14,8	14,2	3,6	12,8	26,8	7,4
Prairies	3,4	3,6	3,2	3,1	5,1	1,6
Légumes	2,5	3	1,3	3,6	8,7	6,7
Total	2,6	2,8				

Tableau 8. Taux de primes subventionnables par catégorie de culture - Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

L'intervalle entre le 1^{er} décile² et le 9^{ème} décile³ contient 80% des taux de primes des contrats d'assurance. En dessous du 1^{er} décile et au-delà du 9^{ème} décile, ce sont les valeurs extrêmes. Ce rapport entre le 9^{ème} et le 1^{er} décile montre la variabilité du taux de prime pour une même catégorie de culture.

Les taux de primes ont augmenté en moyenne entre 2017 et 2018 pour toutes les catégories de cultures hormis pour l'arboriculture. Cette augmentation suit la tendance déjà initiée en 2017. L'augmentation est particulièrement marquée pour les protéagineux, la vigne et les légumes. Malgré une légère baisse constatée, les taux de primes restent très élevés pour l'arboriculture, avec 10% des contrats dépassant 26% de taux de primes.

Taux de diffusion

Les taux de diffusion par catégorie de cultures ainsi que leur évolution entre 2017 et 2018 sont présentés en figure 6. Il est rappelé que le taux de diffusion est le rapport de la surface assurée de l'année N par la surface totale cultivée la même année (AGRESTE, 2018). Le taux de diffusion de l'assurance récolte 2018 a augmenté de 2% entre 2017 et 2018 passant ainsi de 28,0% (taux de diffusion 2017) à 28,5% (hors prairies). Le taux de diffusion avec prairies s'établit à 16%.

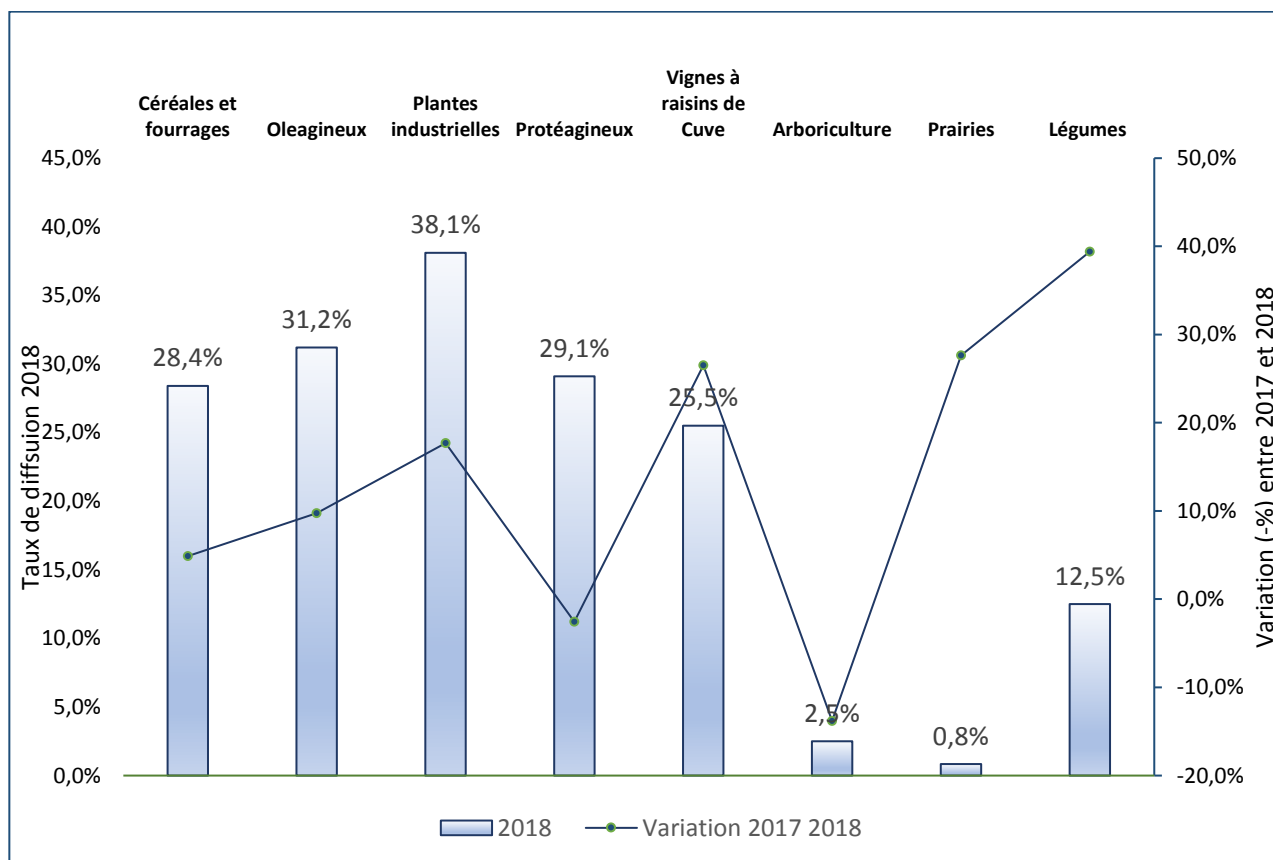


Figure 6. Taux de diffusion par catégorie de cultures de l'assurance récolte 2018 et évolution par rapport à 2017

Le taux de diffusion le plus élevé concerne les plantes industrielles et s'élève à 38,1%, soit une augmentation de 17,6% entre 2017 et 2018. Le taux de diffusion de la viticulture est en nette augmentation entre les deux exercices (+26%) et s'établit à 25,5%.

² 10% des contrats ont un taux de prime inférieur à la valeur du 1er décile

³ 10% des contrats ont un taux de prime supérieur à la valeur du 9ème décile

En ce qui concerne les prairies, le taux de diffusion est en augmentation de 20%. Pour l'arboriculture il diminue de 13,8%. Cependant, ces deux catégories de cultures concernent encore très peu de surfaces assurées.

Depuis 2017, les taux de diffusion sont en augmentation pour toutes les catégories de cultures, hors arboriculture et protéagineux. Cette augmentation particulièrement importante en 2017, ralentit en 2018 comme le montre la figure suivante.

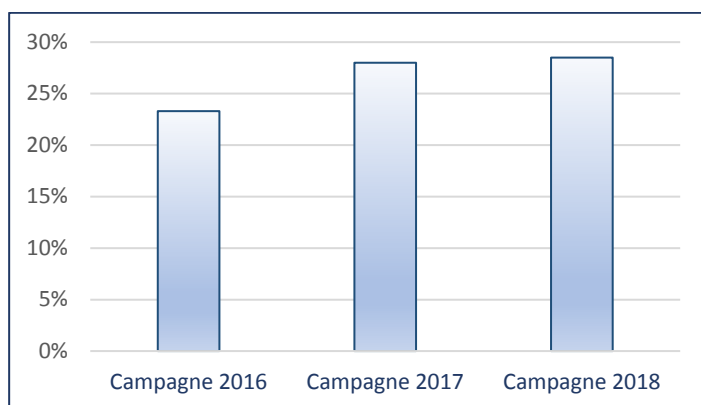


Figure 7. Evolution du taux de diffusion hors prairies pour les exercices 2016 à 2018 toutes catégories de cultures confondues

1.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs

Les agriculteurs ayant reçu le paiement « Jeunes Agriculteurs » (JA) au titre du premier pilier et qui ont souscrit un contrat d'assurance récolte représentent 11% des assurés en 2018, soit 6 295 exploitations. Ce taux est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (8,9%). On compte 1751 nouveaux entrants dans l'assurance récolte en 2018 qui sont des JA. A contrario, 1007 JA sont sortis du système assurantiel en 2017, parmi lesquels plus de 30% étaient assurés depuis au moins 3 ans.

Selon la MSA, 9 579 jeunes chefs d'exploitation se sont installés en 2018 (soit une légère hausse de 0,5%). Le taux de nouveaux assurés JA en 2018, rapporté à ce nombre, est de 18,3%, ce qui est plus élevé que le taux d'assurés parmi la population totale des chefs d'exploitation (13,1%).

La cartographie du nombre de jeunes agriculteurs assurés en 2018 montre que ceux-ci sont beaucoup plus présents dans une moitié Nord de la France ainsi que dans le Sud-Ouest (figure 8).

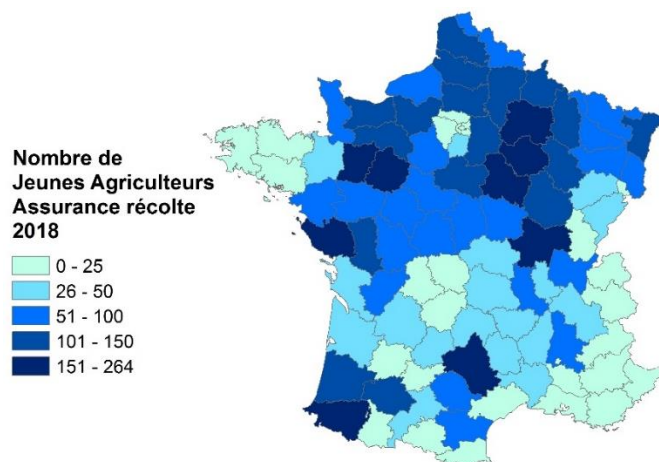


Figure 8. Nombre de Jeunes Agriculteurs par département - Assurance récolte 2018

II. Analyse par catégorie de culture

Comme mentionné en présentation des données, un contrat peut couvrir plusieurs cultures appartenant à différentes catégories de cultures. Le nombre de contrat par catégorie de culture correspond au nombre de contrats couvrant au moins une culture de la catégorie de culture concernée. Ainsi, si un contrat possède des cultures dans des catégories différentes, il est compté autant de fois que le nombre de catégories qu'il possède.

Le taux de prime est le rapport entre la cotisation subventionnable et le capital assuré subventionnable, il représente le « prix de l'assurance ».

II.1 Céréales et fourrages

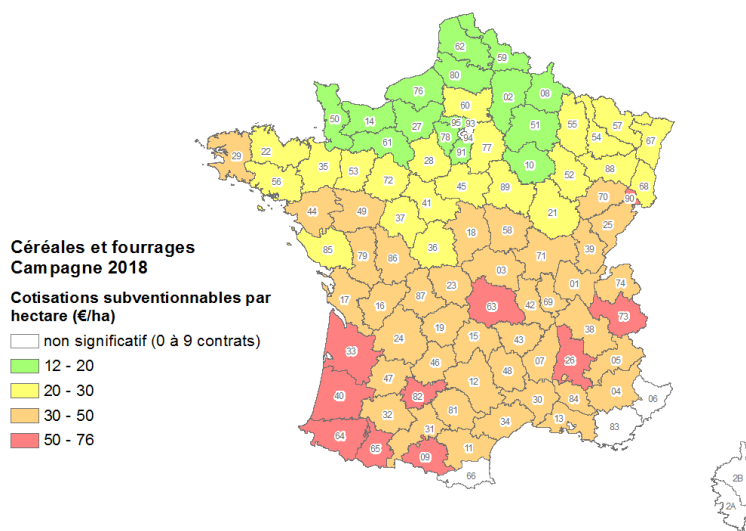
Le tableau 9 présente les chiffres clés pour les céréales et fourrages.

Analyse des contrats pour les céréales	2017	2018	% de variation
Nombre de contrats	46 540	47 411	+1,9
Surfaces assurées (ha)	3 030 482	3 054 031	+0,8
Taux de diffusion	27,1%	28,4%	+4,8
Nombre d'exploitations assurées	44 672	45 283	+1,4
Capital assuré subventionnable (M€)	3 914	3 861	-1,3
Cotisation subventionnable (M€)	76,6	81,7	+6,7
Cotisation totale (M€)	116,1	122,1	+5,2
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	66,0	66,9	+1,4
Taux de prime (%)	2	2,1	+5

Tableau 9. Synthèse pour les céréales et fourrages de l'assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

Le nombre de contrats MRC est en augmentation pour cette catégorie, avec cependant une diminution des capitaux assurés subventionnables. Ceci s'explique par une diminution du capital par hectares des principales céréales à paille (exemple blé tendre d'hiver -3,2%, blé tendre de printemps -3,9%, blé dur de printemps -7,0%, orge de printemps -9,1%). Cette diminution est due à une baisse des références de rendements constatée en 2018. En effet, le capital assuré subventionnable est le produit du rendement de référence par la surface assurée et le prix de vente.

L'assurance niveau socle représente 82,8% des cotisations subventionnables pour cette catégorie de culture. La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 9.



Les cotisations subventionnables par hectare sont stables entre 2018 et 2018. On note cependant quelques variations :

- une augmentation des cotisations subventionnables par hectare en Savoie (+ 12,7%), au Finistère (+ 3,3%) ;
- une diminution des cotisations subventionnables par hectare dans le Gers (-9,3%), en Lot et Garonne (- 13%), dans le Vaucluse (- 60,8%) et en Haute Loire (-33,1%).

Figure 9. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2018

Pour les céréales et fourrages, les taux de primes augmentent en 2018, suivant la tendance déjà observée en 2017. Les résultats sont présentés en tableau 10. Le maïs reste la culture avec les taux de primes les plus élevés du fait d'une forte exposition aux événements climatiques et en particulier à la sécheresse dans le Sud de la France. Cependant, les taux de primes pour cette nature de récolte ont augmenté moins vite que pour le blé tendre dont l'exposition aux risques climatiques et en particulier à la sécheresse et aux excès d'eau augmente avec le changement climatique.

Cette augmentation des taux de primes induit une augmentation des cotisations alors même que le capital assuré diminue.

	2017				2018			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des céréales et fourrages	2	1	1,8	4,0	2,1	1,1	2,0	4,1
Blé tendre	1,4	0,8	1,6	2,9	1,5	0,9	1,5	3,1
Maïs	2,7	1,3	2,5	4,6	2,8	1,4	2,6	4,8
Orge	2,1	1,1	1,9	4,0	2,2	1,2	2,0	4,1

Tableau 10. Taux de primes et leur distribution pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

La variation des taux de primes du blé tendre en fonction des différentes régions est présentée dans le graphe suivant.

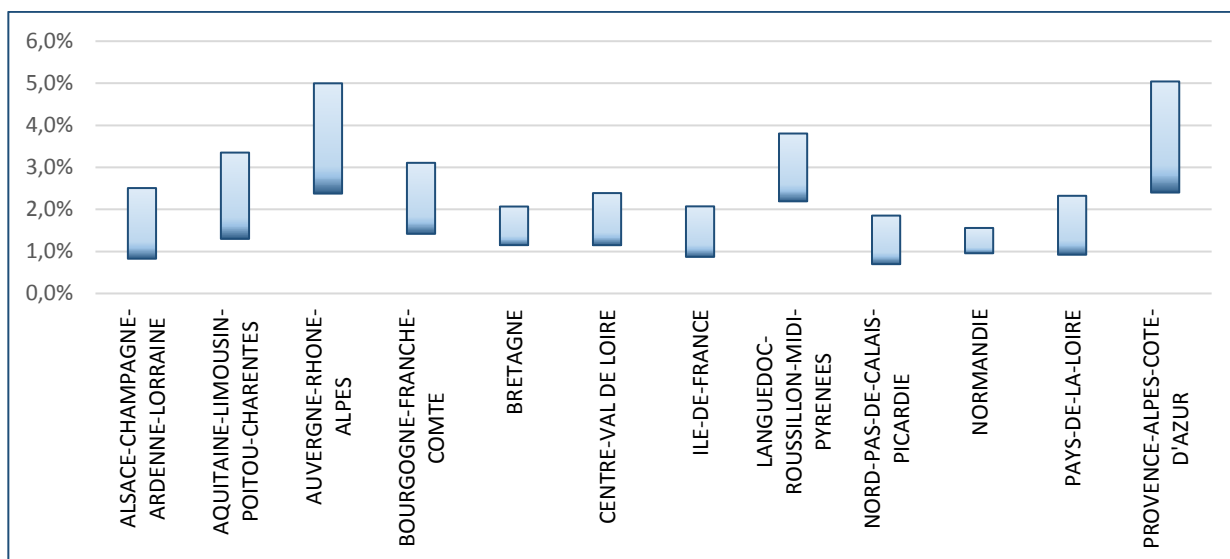


Figure 10. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10 et 90 du blé tendre par région pour l'assurance récolte 2018

D'après la figure 10, d'importantes variations de prix sont observées entre les régions et au sein d'une même région. Ainsi, les taux de primes les plus élevés sont ceux des régions Auvergne-Rhône Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (Occitanie) et PACA. En 2017, la région PACA enregistrait les taux de primes les plus élevés sans avoir une grande variabilité (taux de primes compris entre 3,0% et 4,2%). En 2018, la variabilité observée est similaire à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour les autres régions, la variabilité des taux de primes est similaire à 2017. Cependant, on note pour toutes les régions, une légère augmentation des quantiles 90 due notamment à l'augmentation générale des taux de primes entre les deux exercices. Le quantile 10 restant invariable, on observe donc une très légère hausse de la variabilité.

II.2 Oléagineux

Les chiffres clés sur la catégorie des oléagineux sont présentés en tableau 11.

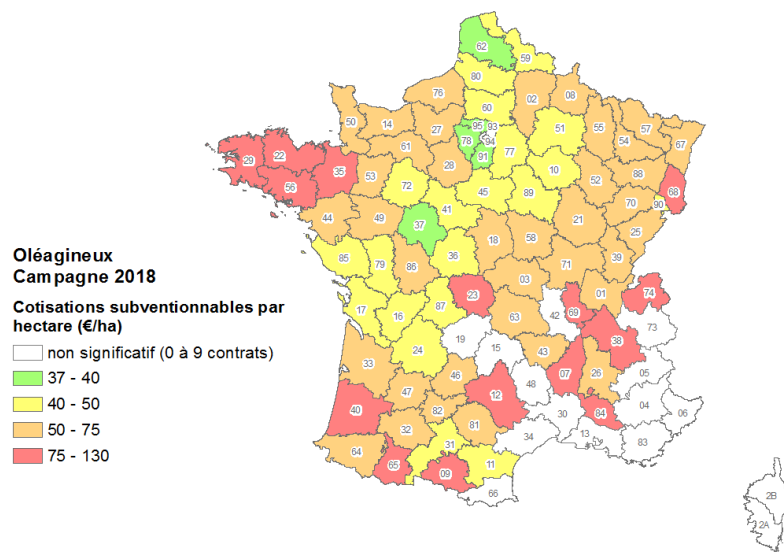
Analyse des contrats pour les oléagineux	2017	2018	% de variation
Nombre de contrats	25 877	27 716	+7,1
Surfaces assurées (ha)	641 845	736 144	+14,7
Taux de diffusion	28,4%	31,2%	+9,9
Nombre d'exploitations assurées	25 623	27 433	+7,1
Capital assuré subventionnable (M€)	774,6	885,6	+14,3
Cotisation subventionnable (M€)	32,6	38,6	+15,5
Cotisation totale (M€)	54,2	62,6	+15,6
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	60,1	61,7	+2,7
Taux de prime (%)	4,2	4,4	+4,8

Tableau 11. Synthèse pour les oléagineux de l'assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

L'assurance agricole s'était déjà développée entre 2016 et 2017 pour les oléagineux avec une augmentation de plus de 10% pour tous les critères étudiés. En 2018, la même tendance est observée

avec une augmentation d'environ 15% pour les surfaces assurées, les capitaux et les cotisations (subventionnables et totales). Le nombre de contrat et d'exploitations assurées quant à eux augmentent seulement de 7%. La surface moyenne par contrat augmente légèrement, elle passe de 24,8 ha en 2017 à 26,6 ha en 2018. La surface moyenne par exploitation augmente pour passer de 25 ha (stable depuis 2015) à 26,8 ha en 2018.

Le capital moyen par hectare est constant depuis 2016. La cotisation socle représente 84,8% des cotisations subventionnables.



En 2018, les cotisations subventionnables moyennes par hectare continuent d'augmenter. En Bretagne en particulier, plusieurs départements étaient non significatifs en 2017 et enregistrent en 2018 les cotisations subventionnables par hectare les plus élevées (cas du Finistère et du Morbihan). Dans le Sud de la France, les cotisations subventionnables sont également en augmentation dans certains départements (Ardèche, Ariège, Hautes-Pyrénées).

Figure 11. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les oléagineux – Assurance récolte 2018

Les évolutions des taux de prime pour les oléagineux et le colza (premier oléagineux assuré) sont présentées en tableau 12. Les taux de primes sont à peu près constants entre 2017 et 2018 pour l'ensemble des oléagineux et le colza qui représente 573 kha. Le tournesol et le soja représentent respectivement 115 kha et 36 kha.

	2017				2018			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des oléagineux	4,2	2,5	4,1	6,5	4,4	2,5	4,2	6,7
Colza	4,2	2,5	4,1	6,4	4,2	2,5	4,2	6,6

Tableau 12. Taux de primes et leur distribution pour les oléagineux – Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

	2017				2018			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des protéagineux	4,5	2,9	4,1	6,5	4,9	3,2	4,6	7,1
Pois protéagineux	4,3	3,0	4,4	6,1	4,4	3,1	4,4	6,9

Tableau 14. Taux de primes et leur variation pour les protéagineux – Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

II.4 Plantes industrielles

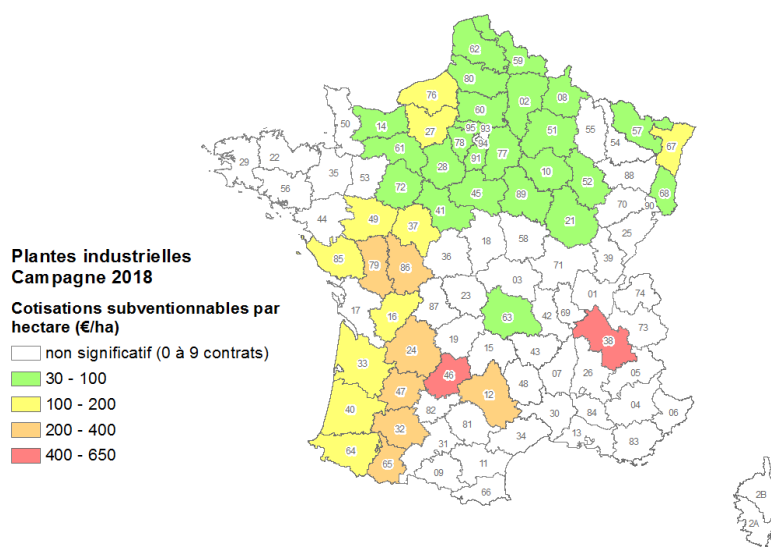
Les chiffres clés pour la catégorie de plantes industrielles sont présentés en tableau 15.

Analyse des contrats pour les plantes industrielles	2017	2018	% de variation
Nombre de contrats	9 621	10 066	+4,6
Surfaces assurées (ha)	239 569	253 277	+5,7
Taux de diffusion	32,4%	38,1%	+17,6
Nombre d'exploitations assurées	9 462	9 876	+4,4
Capital assuré subventionnable (M€)	589,4	614,9	+4,3
Cotisation subventionnable (M€)	13,8	14,8	+7,3
Cotisation totale (M€)	20,4	21,7	+6,4
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	67,8	68,3	+0,7
Taux de prime (%)	2,3	2,4	+4,3

Tableau 15. Synthèse pour les plantes industrielles de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

En 2017, le nombre de contrat avait augmenté de 24,5% par rapport à 2016. Pour l'exercice 2018, l'évolution se stabilise avec une augmentation d'environ 5% pour les contrats, les exploitations assurées et les surfaces. Parmi les cultures qui enregistrent le plus de variations, on note le pois de conserverie et la pomme de terre (augmentation) et le tabac (forte diminution).

La surface assurée par exploitation est de 25,6 ha, elle reste donc stable par rapport à 2017 (25,3 ha). Le capital assuré par hectare de 2 427 €/ha se maintient par rapport à l'exercice précédent (il était de 2460 €/ha).



Les changements les plus importants ont lieu dans le Sud de la France, avec un recul des cotisations subventionnables par hectare dans les départements des Landes (-8,3%), et Puy de Dôme (-18,8%).

Les cotisations subventionnables moyennes par hectare restent stables dans le Nord de la France.

Figure 13. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les plantes industrielles – Assurance récolte 2018

Les taux de primes ainsi que leurs distributions pour les plantes industrielles et les betteraves sucrières sont présentés en tableau 16.

	2017				2018			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des plantes industrielles	2,3	0,9	1,4	5,6	2,4	1,6	0,9	5,6
Betterave sucrière	1,2	0,9	1,0	1,8	1,3	0,9	1,1	2,0

Tableau 16. Taux de primes et leur variation des cultures industrielles – Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

Les principales cultures industrielles sont : la betterave sucrière (169 kha) et le lin (37 kha). D'après le tableau 16, les taux de primes des betteraves sucrières sont parmi les plus faibles, en moyenne, en cultures industrielles et ce depuis 2015. La variation des taux de primes est hétérogène selon les natures de récoltes pour les plantes industrielles.

Par exemple, pour le chanvre, le taux de prime moyen est de 4,7% (soit presque le double du taux de prime moyen total en cultures industrielles) et les taux de primes varient entre 3,0% (quantile 10) et 6,9% (quantile 90). Cette variation est similaire globalement à celle du chou industriel, ou encore des épinards (avec un quantile 90 plus faible, égal à 6,5%). Le lin enregistre les taux de primes les plus élevés : ils sont compris entre 3,7% (quantile 10) et 8,4% (quantile 90) avec un taux de prime moyen à 6,0%.

Ainsi, la betterave représentant le plus de surface assurée fait baisser le taux de prime moyen des cultures industrielles qui est plus compris entre 4 et 5 pour la plupart des natures de récoltes.

La figure 14 présente la variation des taux de primes par régions pour la betterave sucrière.

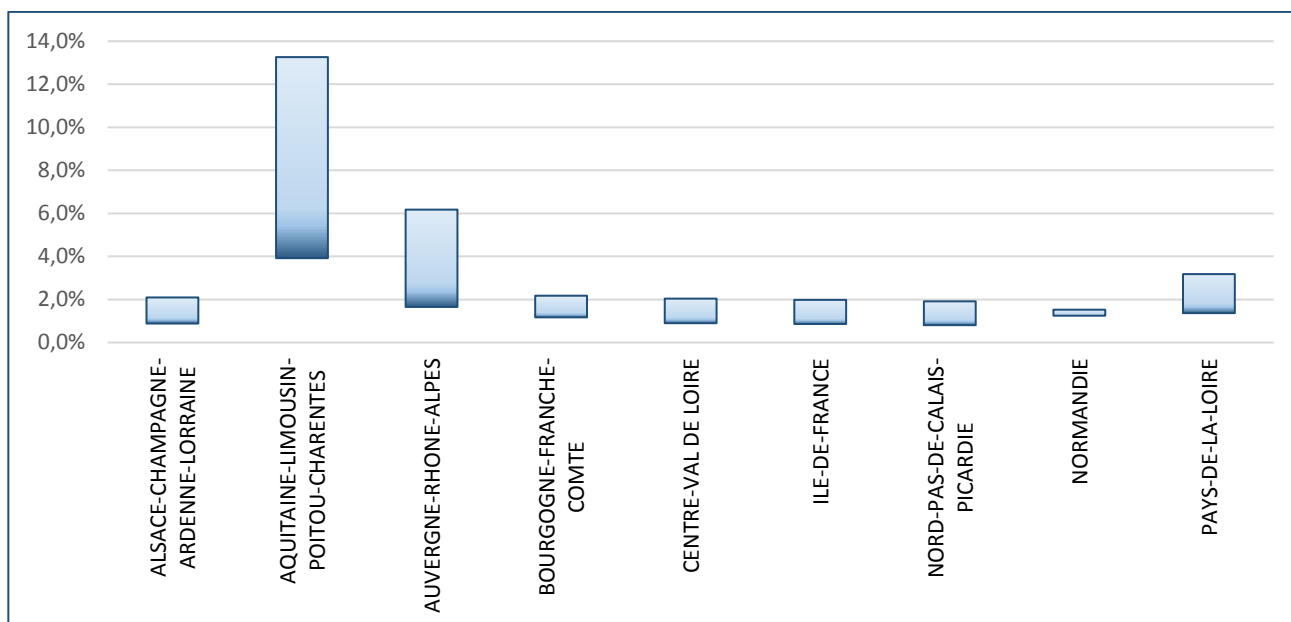


Figure 14. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région de la betterave sucrière pour l'assurance récolte 2018

Les taux de primes sont variables dans le Sud de la France du fait d'une production de betteraves beaucoup moins développée.

En conclusion, pour la campagne 2018, la progression des surfaces assurées en grandes cultures se poursuit, avec une cinétique cependant moins forte qu'en 2017. La seule diminution que l'on observe concerne les protéagineux, dont les surfaces cultivées en France ont elles-mêmes diminué en 2018. Les tarifs sont à la hausse cette année. Certains capitaux par hectares diminuent, notamment en céréales à paille, du fait de la baisse générale des rendements de référence.

II.5 Légumes

Les chiffres clés pour la catégorie des légumes sont présentés en tableau 17.

Analyse des contrats pour les légumes	2017	2018	% de variation
Nombre de contrats	1 595	2 762	+73,2
Surfaces assurées (ha)	24 334	38 934	+60,0
Taux de diffusion	9,0%	12,5%	+38,9
Nombre d'exploitations assurées	1 585	2 749	+73,4
Capital assuré subventionnable (M€)	135,1	153,4	+13,6
Cotisation subventionnable (M€)	3,4	4,6	+36,3
Cotisation totale (M€)	4,9	6,5	+31,8
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	68,2	70,5	+3,4
Taux de prime (%)	2,5	3,0	+20

Tableau 17. Synthèse pour les légumes de l'assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

Le tableau 17 montre des variations très importantes entre les exercices 2017 et 2018. En effet, on observe une augmentation de plus de 70% des exploitations agricoles et des surfaces assurées. Les lentilles ne faisaient pas partie de la catégorie des légumes en 2017 et ont été reclassées en 2018. Elles représentent 9804 hectares assurés, soit 25,1% de la surface totale. Une autre grande variation concerne le reclassement des pois chiches dans les légumes qui, en 2018, représentent 4 739 hectares soit 12,2% des surfaces assurées. Ces reclassements expliquent l'augmentation des surfaces entre 2017 et 2018, le reste des natures de récoltes ayant des surfaces constantes entre les deux exercices.

La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 15. Du fait des reclassifications réalisées en 2018, les données sont difficilement comparables avec les exercices précédents. Deux points sont cependant à noter :

- une diminution des cotisations subventionnables par hectare dans le nord de la France. Celle-ci s'explique par une forte diminution des cotisations subventionnables par hectare pour certaines natures de récoltes (carottes, haricots, oignons, céleris, etc.). Par exemple, les carottes enregistrent une baisse de 50% en Indre et de 100% en Charente où elles ne sont plus assurées. Les haricots également enregistrent une diminution des cotisations subventionnables par hectare de 70% en Côte d'Armor et de 49% en Loire atlantique.
- un nombre de contrats en nette augmentation dans le sud de la France qui s'explique par la reclassification du pois chiche dans cette catégorie de culture. En effet, on enregistre jusqu'à 48 contrats dans le département du Gers assurant une production de pois chiches et 41 dans le département de l'Aude. Les autres départements du Sud enregistrent une dizaine de contrats du au reclassement du pois chiche dans les légumes.

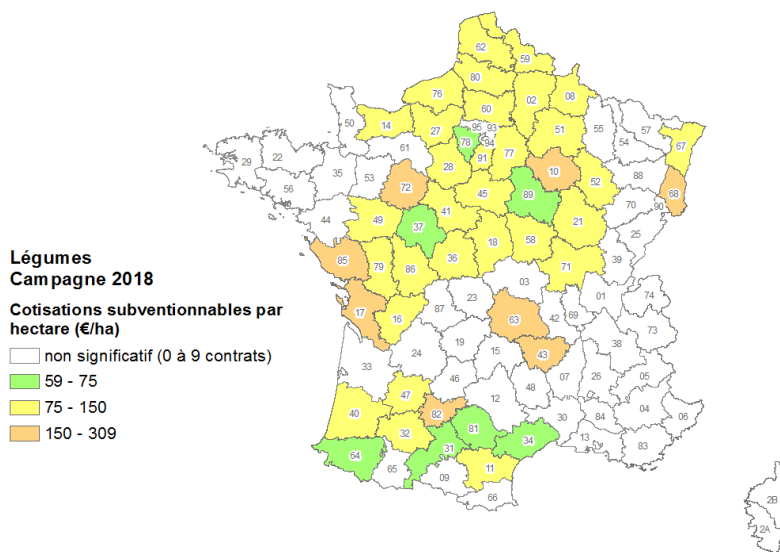


Figure 15. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare pour les légumes de l'assurance récolte 2018

Les taux de primes ainsi que leur variation pour les légumes sont présentés en tableau 18. Ils apparaissent en forte augmentation entre 2017 et 2018 en raison du reclassement de certaines cultures.

	2017				2018			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des légumes	2,5	1,1	2,3	5,2	3	1,1	3,6	8,7

Tableau 18. Taux de primes et leur variation pour les légumes – Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

Les lentilles ont des taux de primes variant entre 3,4% (quantile 10) et 17,3% (quantile 90) avec un taux de prime moyen à 7,3%. Ces cultures qui ne figuraient pas parmi les légumes en 2017 représentent 25,1% des surfaces assurées ce qui explique l'augmentation des taux de primes moyens, médians et quantiles 90.

II.6 Viticulture

Les chiffres clés pour la catégorie viticulture (vignes à raisin de cuve) sont présentés en tableau 19.

Analyse des contrats pour les vignes à raisin de cuve	2017	2018	% de variation
Nombre de contrats	8 028	9 678	+20,6
Surfaces assurées (ha)	157 340	189 966	+20,7
Taux de diffusion (%)	20,2	25,5	+26,2
Nombre d'exploitations assurées	7 856	9 460	+20,8
Capital assuré subventionnable (Mds€)	1,1	1,5	+33,5
Cotisation subventionnable (M€)	36,1	52,9	+46,7
Cotisation totale (M€)	49,1	72,4	+47,4
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	73,4	73,1	-0.4
Taux de prime (%)	3,3	3,6	+9

Tableau 19. Synthèse pour la viticulture de l'assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

Le nombre de contrats a augmenté de 20% entre 2018 et 2017 alors qu'il avait diminué entre 2016 et 2017. Cette augmentation va de pair avec l'augmentation du nombre d'exploitations assurées. En moyenne, les exploitations viticoles souscrivent 1 seul contrat en 2018 (donc en monoculture vignes). En revanche, le capital assuré augmente plus que le nombre de contrats, et le capital moyen par hectare s'élève à 7 753 €/ha, soit une augmentation de 10,6% par rapport à 2017. Ces variations s'expliquent par les caractéristiques des nouveaux arrivants qui sont par exemple très nombreux dans la région Champenoise (département de l'Aisne).

Les cotisations socles représentent 72,3% des cotisations subventionnables, ce qui est le taux le plus faible. Les viticulteurs souscrivent donc majoritairement des garanties complémentaires subventionnables (rachats de franchise par exemple jusqu'à 25% pour 90% d'entre eux). La figure 16 présente les cotisations subventionnables moyennes par hectare pour cette catégorie de culture.

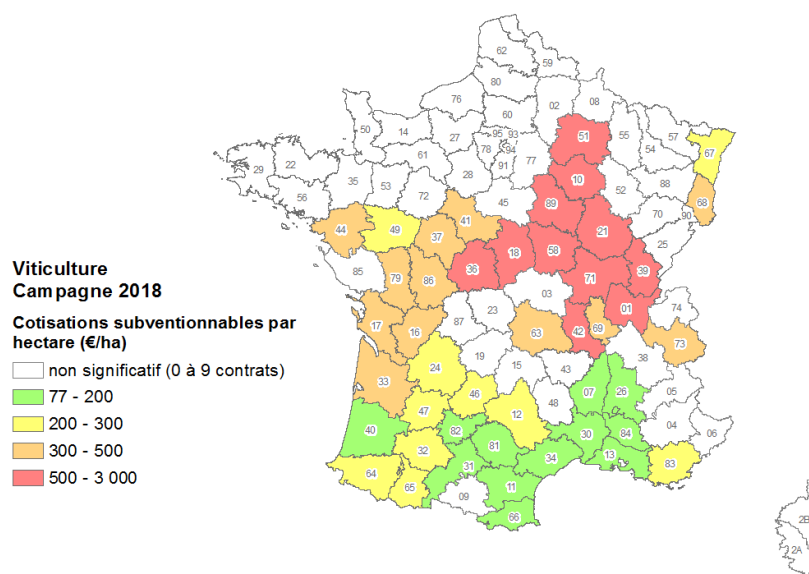


Figure 16. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les vignes à raisin de cuve – Assurance récolte 2018

Les cotisations subventionnables par hectare ont augmenté dans l’Ouest de la France, sur le pourtour Atlantique, en particulier en Gironde (+30,9%), en Charente Maritime (+54,9%), en Charente (+74,5%).

Les cotisations subventionnables par hectare augmentent également pour les départements du Haut et du Bas Rhin. Pour les autres départements, les cotisations subventionnables par hectare restent stables et on observe la même hétérogénéité que les années précédentes : les vignobles de Bourgogne et de Champagne enregistrent les cotisations subventionnables par hectare les plus élevées, celui du Languedoc les moins élevées.

Les taux de primes et leur variation sont présentés en tableau 20. Les taux de primes ont augmenté en 2018 ce qui était déjà le cas l’année précédente. Selon les assureurs, l’évolution varie entre -10% et +30% d’évolution pour les taux de primes en viticulture.

	2017				2018			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des vignes à raisins de cuve	3,3	1,4	2,8	5,5	3,6	1,6	3,1	5,7

Tableau 20. Taux de primes et leur variation pour la viticulture de l'assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

La figure 17 présente la variabilité des taux de primes en fonction des régions.

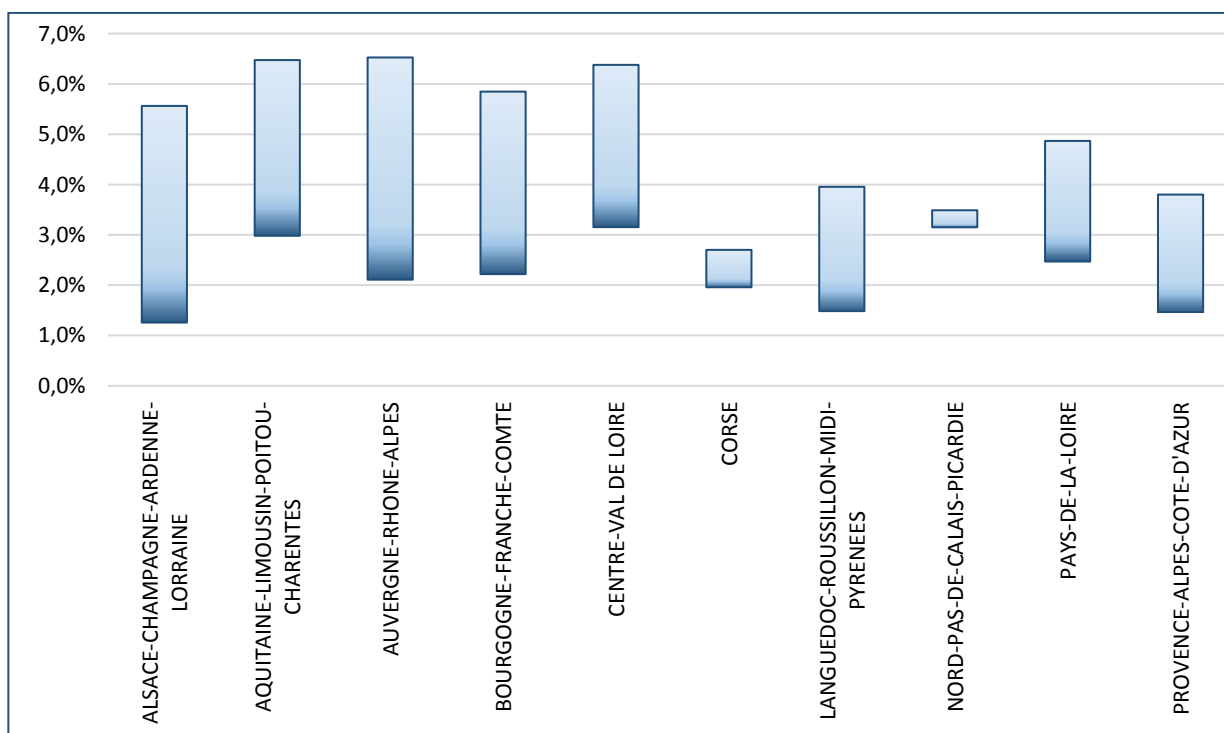


Figure 17. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10-90 des vignes à raisin de cuve pour l'assurance récolte 2018

La très forte variabilité observée par grandes régions administratives s’explique avant tout par une grande diversité des vignobles. Les écarts entre régions sont également liés à une exposition différente aux risques climatiques : ainsi l’exposition au gel des vignobles du pourtour méditerranéen est certainement plus faible dans un climat plus propice à la viticulture.

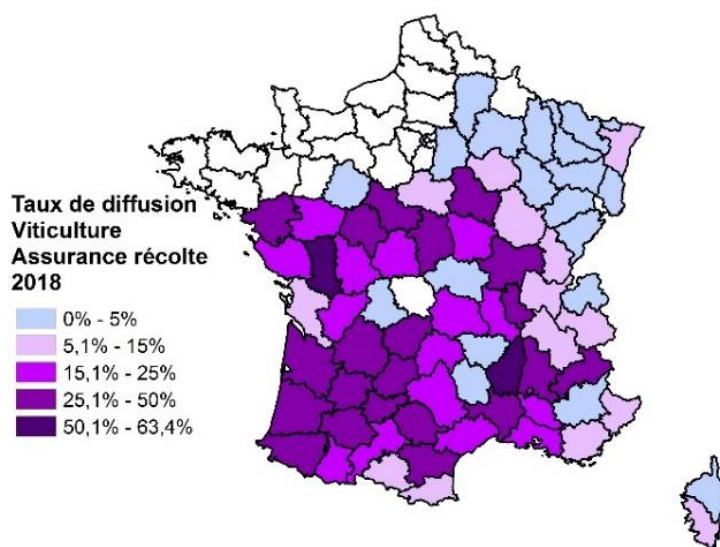


Figure 18. Répartition des taux de diffusion (%) par département pour la viticulture – Assurance récolte 2018

La carte de la figure 18 montre la répartition des taux de diffusion de l'assurance MRC pour la viticulture. Elle met en évidence une pénétration importante de ce produit dans les vignobles de Bordeaux-Aquitaine, du Sud-Ouest et de Bourgogne.

II.7 Arboriculture

Les principales cultures couvertes en arboriculture sont les abricots (un peu moins de 1000 ha), les noix (un peu plus de 1000 ha), le raisin de table (437 ha) et enfin les pommes (environ 350 ha). Les principaux chiffres sur l'arboriculture sont présentés en tableau 21. Au vu du faible nombre de contrats souscrits et de la diversité des cultures, les tendances observées sont sujettes à caution.

Analyse des contrats pour l'arboriculture	2017	2018	% de variation
Nombre de contrats	301	342	+13,6
Surfaces assurées (ha)	4 773	4 188	-12,3
Taux de diffusion	2,9%	2,5%	-13,8
Nombre d'exploitations assurées	298	337	+13,1
Capital assuré subventionnable (M€)	36,7	38,3	+4,4
Cotisation subventionnable (M€)	5,4	5,4	+0,1
Cotisation totale (M€)	5,9	5,9	-0,4
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	92,2	92,8	+0,7
Taux de prime (%)	14,8	14,2	-4

Tableau 21. Synthèse pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017¹

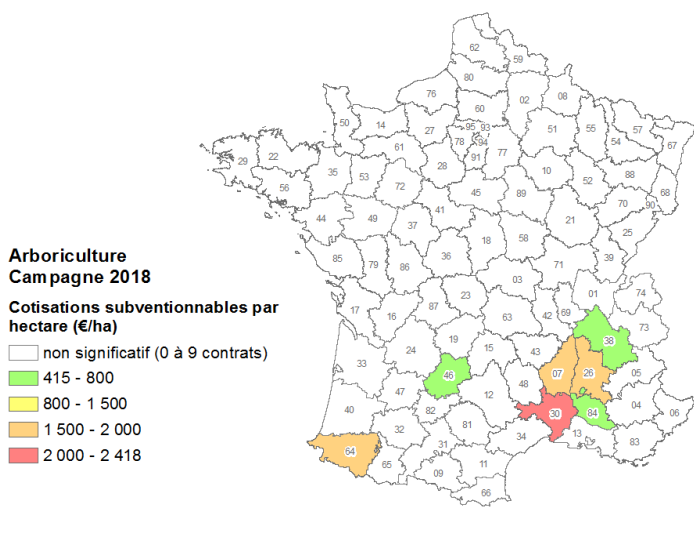
En arboriculture, le nombre de contrats et le nombre d'exploitations augmente de plus de 10% entre les exercices 2017 et 2018. Cependant, les surfaces assurées ont sensiblement diminué (plus de 10%).

¹ Les taux de diffusion 2017 ont été recalculés sur la même sélection de données Agreste que celle utilisée pour 2018. Ils peuvent donc légèrement différer de la note de synthèse 2017.

Plusieurs raisons expliquent cette diminution : les surfaces assurées par contrat baissent pour les vignes à raisins de table (6,7 ha à 3,6 ha), les oliviers (1,5 à 1 ha) et les châtaigniers (13,4 à 9,9 ha).

Il est important de noter qu'un phénomène inverse était observé entre 2016 et 2017 : le nombre de contrats et d'exploitations agricoles se maintenait et les surfaces assurées augmentaient de 10%.

La figure 19 présente les cotisations subventionnables moyenne par hectare pour l'arboriculture.



Alors que les cotisations subventionnables avaient diminué en 2017 par rapport en 2016 en Ardèche, dans la Drôme et dans le Gard ; en 2018, elles augmentent respectivement de 21%, 20,7%, 60%).

Le département des Pyrénées Atlantiques est de nouveau significatif en 2018.

Figure 19. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2018

Les taux de primes et leurs distributions pour les fruits et les vignes à raisin de table sont présentés en tableau 22.

	2017				2018			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Fruits	14,8	3,3	15,6	25,9	14,2	3,6	12,8	26,8
Vignes à raisin de table	3,5	2,7	3,0	13,3	14,5	13,7	14,9	25,9

Tableau 22. Taux de primes et leur variation pour l'arboriculture – Assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

En ce qui concerne les vignes à raisins de table, les taux de prime subventionnable auraient augmenté de manière considérable entre 2017 et 2018. Jusqu'ici ils étaient relativement constants (3,6% en 2015, 2,7% en 2016, 3,5% en 2017).

Les taux de primes pour les fruits restent élevés entre 2017 et 2018 même s'ils ont légèrement diminué. Ils conservent une très forte variabilité déjà observée depuis 2016. Les taux de primes sont variables selon les différentes natures de récoltes mais aussi entre les régions pour une même nature de récolte comme le montre la figure 20 avec l'exemple des pommes.

Par rapport à l'exercice précédent, on note de grandes variations en particulier dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (48 contrats en 2018 contre 30 l'année précédente). En effet, en 2017, les taux de primes étaient compris entre 5% et 23% pour cette région, alors qu'en 2018 ils sont compris entre 31% et 40%. A l'inverse, l'analyse sur l'exercice 2018 montre que la région PACA a une plus faible variabilité (85 contrats en 2018). En effet, les taux de primes en 2017 étaient compris entre 9% et 27%, alors qu'ils sont compris entre 8% et 19% en 2018.

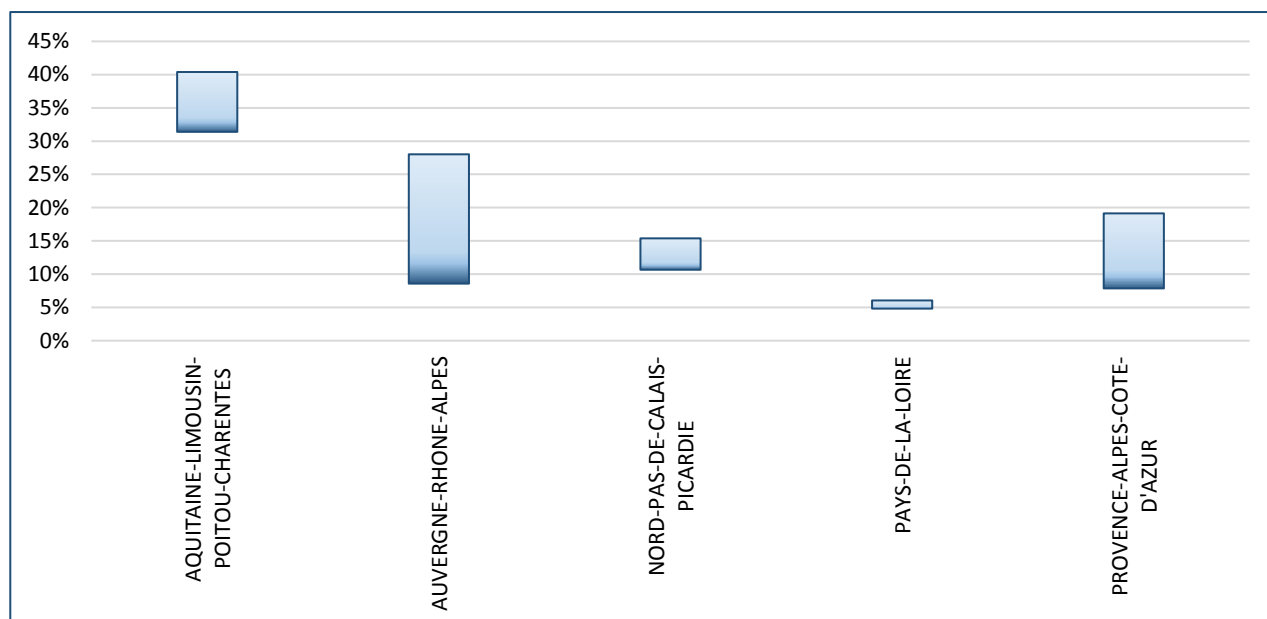


Figure 20. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région pour la culture de pommes de l'assurance récolte 2018

II.8 Prairies

Les prairies sont entrées dans le contrat socle en 2016. Les surfaces assurées restent encore marginales par rapport aux autres catégories de cultures mais elles augmentent sensiblement. Les principaux chiffres concernant les prairies sont présentés en tableau 23.

Analyse des contrats pour les prairies	2017	2018	% de variation
Nombre de contrats	994	1 355	+36,3
Surfaces assurées (ha)	82 094	106 067	+29,2
Taux de diffusion (%)	0,7%	0,85%	+21,4
Nombre d'exploitations assurées	994	1 355	+36,3
Capital assuré subventionnable (M€)	45	57,5	+26,6
Cotisation subventionnable (M€)	1,6	2,1	+33,5
Cotisation totale (M€)	1,9	2,5	+31,8
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	84,2	84,7	+0,6
Taux de prime (%)	3,4	3,6	+5,9

Tableau 23. Synthèse pour les prairies de l'assurance récolte 2018 et comparaison avec 2017

L'assurance agricole sur les prairies continue à se développer en 2018 même si la progression est plus lente (en 2017, on observait une évolution de 69% contre 29% en 2018). Cependant, les prairies

représentent toujours une très faible part des surfaces assurées sur le total (2,3%) et des capitaux assurés (moins de 1%).

Les taux de primes augmentent entre 2017 et 2018 prolongeant la tendance initiée en 2016. La sinistralité observée en 2018 sur cette catégorie (sécheresse), met en évidence l'exposition de ces cultures fourragères.

Conclusion générale

Après une année 2017 pendant laquelle le taux de croissance de l'assurance multirisques climatiques a été élevé, l'année 2018 est marquée par un développement un peu moins prononcé. En effet, on observe une augmentation modérée des surfaces assurées (environ 3%), des capitaux assurés et des cotisations subventionnables. De même le nombre d'exploitations agricoles assurées augmente sensiblement avec des variations selon les catégories de cultures. Les constats suivants peuvent être formulés sur la campagne 2018 :

- (1) Les grandes cultures dominent toujours largement le portefeuille assuré, malgré une baisse conjoncturelle des protéagineux ;
- (2) Le portefeuille viticole se développe beaucoup en 2018 potentiellement en réaction à des épisodes de gel importants en 2017 ;
- (3) Les surfaces assurées en arboriculture diminuent ;
- (4) L'assurance récolte en prairie reste marginale malgré la forte progression constatée ;
- (5) Une hausse des tarifs pratiqués pour toutes les catégories de cultures (+7,7%) sauf en arboriculture.

Le taux de nouveaux entrants chez les jeunes agriculteurs est plus élevé que pour l'ensemble des chefs d'exploitation. Cela renvoie à un succès de ce produit chez une population peut être plus sensible à la gestion des risques sur son exploitation et à un effort de formation par les organismes professionnels agricoles et les assureurs.

Suite à la sinistralité très importante constatée en 2017, les taux de primes ont augmenté dans la plupart des catégories de cultures. La sinistralité observée en 2017, avec des ratios sinistres / cotisations totales supérieurs à 100% pour les prairies et la viticulture, reflète les événements exceptionnels constatés (gel, sécheresse). Les résultats 2017 et 2018 en arboriculture sont positifs (S/C de 71% en 2017 et 83% en 2018) et pourraient expliquer la baisse des tarifs observée sur l'arboriculture (hors vignes à raisins de table).